

Eckwersheim le 28 janvier 2021



ECKWER- INFOS N° 10

Les Vœux du Maire d'Eckwersheim sont visibles sur la page Facebook de la Commune d'Eckwersheim ou sur YouTube en tapant : « vœux commune Eckwersheim ». Bon visionnage !!

Et si vous n'êtes pas « connectés » vous trouverez les vœux du Maire dans le bulletin ECKWER MAG' ci-joint. Bonne lecture !!

Déchèterie mobile à Eckwersheim :

Samedi 6 février 2021 de 9h à 17h.

Permanence Député Vincent THIEBAUT :

Lundi 8 février à la Mairie d'Eckwersheim de 15h30 à 16h30.

Bibliothèque :

Elle est ouverte le mercredi de 16h à 17h45, le jeudi de 16h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

Lavage des mains à l'entrée avec du gel hydroalcoolique et port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans.

Cours de taille des Arboriculteurs :

Samedi 13 février à 13h30 à Gougenheim, rue des Vergers, chez M. Stiegler et samedi 27 février à 13h30 à Eckwersheim, rue de l'Herbe – rue de la Schlitt.

Pour tout renseignement, veuillez téléphoner à Monsieur HAMM Alain, Président, au 06.22.35.89.09.

Enquête publique :

L'enquête publique portant sur la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg se tiendra jusqu'au 26 février 2021.

Le dossier est consultable sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg : <https://www.strasbourg.eu/-/enquete-publique-modification-3-plu>. Il sera également consultable en mairie d'Eckwersheim, aux heures d'ouverture, sous réserve des contraintes liées à la situation sanitaire. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Vendenheim samedi 13 février de 9h à 12h. Pas de permanence à la Mairie d'Eckwersheim.

Travaux rue de l'Ecluse :

Du 18 janvier au 26 février 2021 par SOBECA : Travaux de branchement EU pour le compte du SDEA au n° 7

Don du sang :

La prochaine collecte de sang aura lieu lundi 15 février de 17h à 20h à l'Espace Culturel de Vendenheim.

En raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, toutes les manifestations peuvent être aménagées, reportées ou annulées. Merci de votre compréhension.

Conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 février à 18h à la salle socioculturelle. En raison du confinement, seule la presse pourra être présente dans la salle.

Paroisse Protestante :

Culte à Eckwersheim à 10h15, dimanche 14 février et 28 février.

Election au conseil presbytéral.

Message du Pasteur Renaud KOENIGUER :

Une paroisse est un lieu de vie aux facettes multiples. Elle communique une espérance, crée du lien, transmet la richesse de l'histoire... Pour faire vivre notre paroisse, nous avons besoin de femmes et d'hommes qui s'engagent avec leurs dons au service de Dieu et des autres, pour un mandat de trois ans.

Le conseil presbytéral est responsable de la vie spirituelle et matérielle de la paroisse. Il veille à ce que la paroisse offre des célébrations cultuelles, transmette la foi, encourage au témoignage, s'engage auprès des plus vulnérables. Le conseil coordonne ainsi les activités paroissiales et en assure la gestion financière. Un travail d'équipe unique pour participer à la vie de notre Eglise... Pourquoi pas vous ? Si vous êtes intéressé et tenté par cette expérience, ou si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller presbytéral ou avec le Pasteur Renaud KOENIGUER (Presbytère protestant : 03 88 14 11 25 ; Nathalie LOEHR, présidente du conseil presbytéral : 06 29 66 75 45. Dans le contexte d'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, les élections se feront au moyen d'un vote par correspondance du 14 au 28 février 2021. Si vous venez d'emménager à Eckwersheim et que vous souhaitez prendre contact avec la paroisse protestante, n'hésitez pas à vous manifester.

Vaccination :

La liste des centres de vaccination, ainsi que les modalités de prise de rendez-vous sont disponibles sur le site : <https://www.sante.fr/cnetres-vaccination-covid.html>.

La Collectivité européenne d'Alsace a mis en place un numéro unique : **09.70.81.81.61**.
25 lignes téléphoniques ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Entretien des trottoirs en cas d'intempérie :

Un arrêté municipal permanent a été pris le 05 décembre 2019, petit rappel :

En cas de chute de neige, tout propriétaire ou locataire est tenu de dégager la neige devant son immeuble, de manière à créer un passage pour piétons.

La neige devra être mise en tas, en prenant soin de ne pas l'empiler sur les hydrants et de ne pas la jeter sur la chaussée.

En cas de verglas, et pour prévenir tout accident, il convient également de répandre sur l'aire de trottoir du sable ou du sel. L'épandage de sel est interdit sur les terre-pleins, places et trottoirs plantés d'arbres.

Pour les voies dépourvues de trottoirs, le déneigement et l'épandage de sable ou de sel doivent être effectués sur une largeur d'un mètre sur l'aire de la chaussée bordant l'immeuble (bâti ou non bâti) considéré.

En raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, toutes les manifestations peuvent être aménagées, reportées ou annulées. Merci de votre compréhension.

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique